

LE PRÉSIDENT

André ACCARY

Président du Département de Saône-et-Loire
Conseiller départemental du canton de Paray-le-Monial

POUR VOUS.
Le DÉPARTEMENT agit !

Dossier suivi par
Carine TARGE
N° D2214850

Espace Duhesme
18, rue de Flacé
CS 70126
71026 MÂCON Cedex 9
Tél. : 03 85 39 66 33
Mél : centredesante@saoneetloire71.fr

Mâcon, le
- 5 DEC. 2022

Madame Valérie RENET
Présidente
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE
BOURGOGNE FRANCHE COMTE
28-30 Rue Pasteur
CS 71199
21000 DIJON

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

8 DEC. 2022
CA220298
ARRIVÉE GREFFE

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 4 novembre 2022 et réceptionné le 7 novembre dernier, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives relatif à l'enquête sur les soins de premier recours délivrés par le Centre départemental de santé du Département de Saône-et-Loire pour la période 2017 et suivants.

Je me réjouis que la Chambre régionale des comptes ait décidé de procéder à une telle enquête. Non seulement cela permet d'avoir une « radioscopie » assez détaillée de la présence médicale en Saône-et-Loire depuis plusieurs années, mais aussi de bénéficier d'une analyse qui conforte notre stratégie dans la mise en place du Centre départemental de santé. Je prends bonne note des points d'amélioration que vous suggérez pour ce dispositif innovant et vous en remercie.

La Chambre souligne ainsi la cohérence du maillage territorial du Centre départemental de santé au vu des besoins identifiés, ce qui répond pleinement à sa vocation de lutter contre la désertification médicale accélérée et alarmante du territoire.

Le Chambre observe en effet que le Centre de santé a dépassé ses prévisions initiales de recrutement d'effectifs soignants, qui ne cessent de croître, passant de 4 médecins en 2018 à 70 en 2021.

Le Centre départemental de santé a notamment su garder un rythme soutenu de développement de son offre de soins de premier recours au vu de la dégradation rapide de cette offre sur son territoire. Le recrutement de nouveaux soignants est un défi permanent qui nécessite du temps et des moyens dédiés pour parvenir à attirer des professionnels de santé.

Cela est tout particulièrement rappelé dans la synthèse de la Chambre qui mentionne « la chambre constate une évolution favorable des indicateurs d'activités du Centre départemental de santé, notamment le nombre de consultations, la file active et le nombre de patients ayant déclaré un médecin traitant au sein du Centre départemental de santé, ce qui témoigne d'une montée en charge du dispositif en vue de répondre aux difficultés d'accès aux soins de la population ».

La Chambre relève que le Centre départemental de santé a su se saisir de tous les innovations ou dispositifs proposés par les autorités sanitaires : infirmières Asalée, assistants médicaux, Infirmiers en Pratiques Avancées, psychologues. Il s'agit pour le Département de poursuivre un développement rapide et efficace afin de palier du mieux possible à une situation médicale carencée.

Cette mobilisation permanente sur les expérimentations et nouveautés démontre notre capacité à faire évoluer le fonctionnement du Centre départemental de santé de manière agile et dynamique. C'est la preuve de notre volonté de répondre au plus près aux besoins des patients et des habitants de Saône-et-Loire.

Ainsi, depuis sa création, la Chambre souligne que le Centre départemental de santé a permis à près de 30 000 habitants de retrouver un médecin traitant (prévision 2022). Cette année 2022, il aura assuré près de 120 000 consultations, dont 20 % non programmées, qui participent à la régulation des soins urgents en journée.

De surcroît, la Chambre met en avant les partenariats actifs développés avec les centres hospitaliers du territoire. Ils contribuent à l'optimisation des ressources médicales en permettant à des praticiens hospitaliers et à des médecins salariés d'exercer à temps partagé entre l'hôpital et notre Centre de santé. Je tiens aussi à souligner l'implication de nos médecins dans la permanence des soins ambulatoires aux côtés de leurs confrères libéraux.

Au-delà du développement des ressources médicales sur la Saône-et-Loire, la Chambre fait également valoir que le Centre départemental de santé s'est emparé des évolutions techniques disponibles. Ainsi, par exemple, la télémédecine a été un axe de développement qui a nécessité un travail préalable d'ampleur. Aujourd'hui, nous avons mis en place des téléconsultations et de la téléexpertise en dermatologie, cardiologie, ophtalmologie.

Je note également avec satisfaction l'attractivité du dispositif que nous avons créé. Au-delà du nombre conséquent de médecins recrutés, la Chambre établit que l'âge moyen de nos médecins se situe entre 52 et 53 ans. Le tableau qui figure en page 22 rappelle d'ailleurs que près de 50% des praticiens du CDS ont moins de 55 ans. La baisse du taux de « turnover » est également un élément de satisfaction qui prouve que le cadre de travail offert à nos équipes semble correspondre à leurs attentes.

Enfin, la Chambre salue l'ambition initiale d'équilibre financier du projet de Centre départemental de santé, même s'il n'a pas encore été atteint.

Plusieurs facteurs expliquent cette réalité : la dynamique rapide de son développement, l'état de santé de nombreux patients privés de suivi médical depuis plusieurs années, une crise sanitaire aussi violente qu'imprévue.

Toutefois, depuis sa création, les recettes couvrent une part croissante de ses charges, près des 2/3 désormais. L'objectif des 80% est donc très proche. En effet, il convient de rappeler que le principe même des Centres de santé prévoit 20% d'activité consacrés à des missions de service public. Celles-ci sont rémunérées par le Département et non par l'assurance maladie.

Au-delà de ces points relevés par la Chambre, il me semble important d'insister sur les enjeux de présence médicale sur le territoire. Sans l'action déterminante du Département au cours des cinq dernières années, les habitants de Saône-et-Loire auraient été confrontés à des risques très importants pour leur santé compte tenu de la difficulté croissante d'accéder à un médecin généraliste.

De plus, le secteur hospitalier et les praticiens du territoire connaissent une pression accrue sur leurs services avec des risques de saturation et de violence d'habitants ne pouvant se faire soigner. S'il n'a jamais eu vocation à être la panacée, le Centre départemental de santé permet d'apporter une réponse significative à cette situation difficile.

Dès lors, l'action du Département a permis de limiter ces risques en atténuant très sensiblement la baisse de la démographie médicale du territoire. Avec un coût net de moins de 3 € annuels par habitant, il me semble que les finances publiques en général et celles du Département en particulier, restent gagnantes de cette action.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
André ACCARY

